

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 37 (1939)

Heft: 8

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : procès-verbal de la XXXVe
assemblée générale du 24 juin 1939 à Zürich

Autor: E.R.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

wiederholung sich zeigenden Fehler, sondern auch noch die Unsicherheit der Etalonierung und des Dilatationskoeffizienten, so erhöhen sich obige mittlere Fehler auf ± 1.3 , 1.9 und 1.9 mm.

Die Meßgeschwindigkeit mit dem Basisapparat von Ibañez betrug im Mittel 136 m pro Stunde.

Diese drei Grundlinien wurden auf Meereshöhe reduziert:

Aarberg	2399.9433 m
Weinfeld	2540.1669 m
Giubiasco	3200.2977 m

und mit Hilfe von sorgfältig gemessenen Anschlußnetzen auf die drei Seiten Rötifluh–Chasseral, Hörnli–Hersberg und Gridone–Menone des Gradmessungsnetzes übertragen (vergrößert) (Fig. 20). Das zwangfrei ausgeglichene Gradmessungsnetz ist so zwischen diese 3 Längen eingepaßt worden, daß die Summe der Maßstabsänderungen dieser 3 Seiten zu Null wurde. Man machte also die Annahme, das Gradmessungsnetz und die Basismessungen seien fehlerfrei ermittelt worden, und die Ursache der Unstimmigkeiten sei ganz in den Anschlußnetzen zu suchen.

(Fortsetzung folgt.)

Société suisse des Géomètres.

Procès-verbal

*de la XXXV^e Assemblée générale du 24 juin 1939 à 15 h
au Palais des Congrès à Zurich.*

Présidence de M. S. Bertschmann, président central.

1^o *Ouverture et constitution de l'assemblée.*

A 15 h le Président central *Bertschmann* ouvre la XXXV^e Assemblée générale de la Société suisse des Géomètres.

Dans son allocution inaugurale, il rend hommage à l'Exposition Nationale, œuvre affirmative de l'esprit et du travail suisse. Dans les temps troubles que traverse l'Europe actuelle, cette grande manifestation est une nouvelle preuve de cette union inéluctable de tous les confédérés, de cet amour pour la patrie et cette volonté ferme de la défendre contre toute atteinte à sa liberté et à son indépendance.

Il salue tout particulièrement M. le Dr. Baltensperger, directeur fédéral du cadastre, MM. Sturzenegger, représentant du bureau topographique fédéral, Leemann, géomètre cantonal qui représente le canton de Zurich, Muriset, délégué de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes; en outre les représentants de l'Ecole polytechnique fédérale M. le Professeur Dr. Baeschlin, MM. les Professeurs Zeller et Imhof. Les saluts et souhaits de bienvenue de la ville de Zurich sont apportés par M. Bertschmann, lui même qui est chargé de représenter les autorités locales; lesquelles offrent comme cadeau souvenir à chaque participant à l'assemblée générale un nouveau plan de la ville de Zurich, aimable geste que nous nous faisons un devoir de remercier en ce lieu.

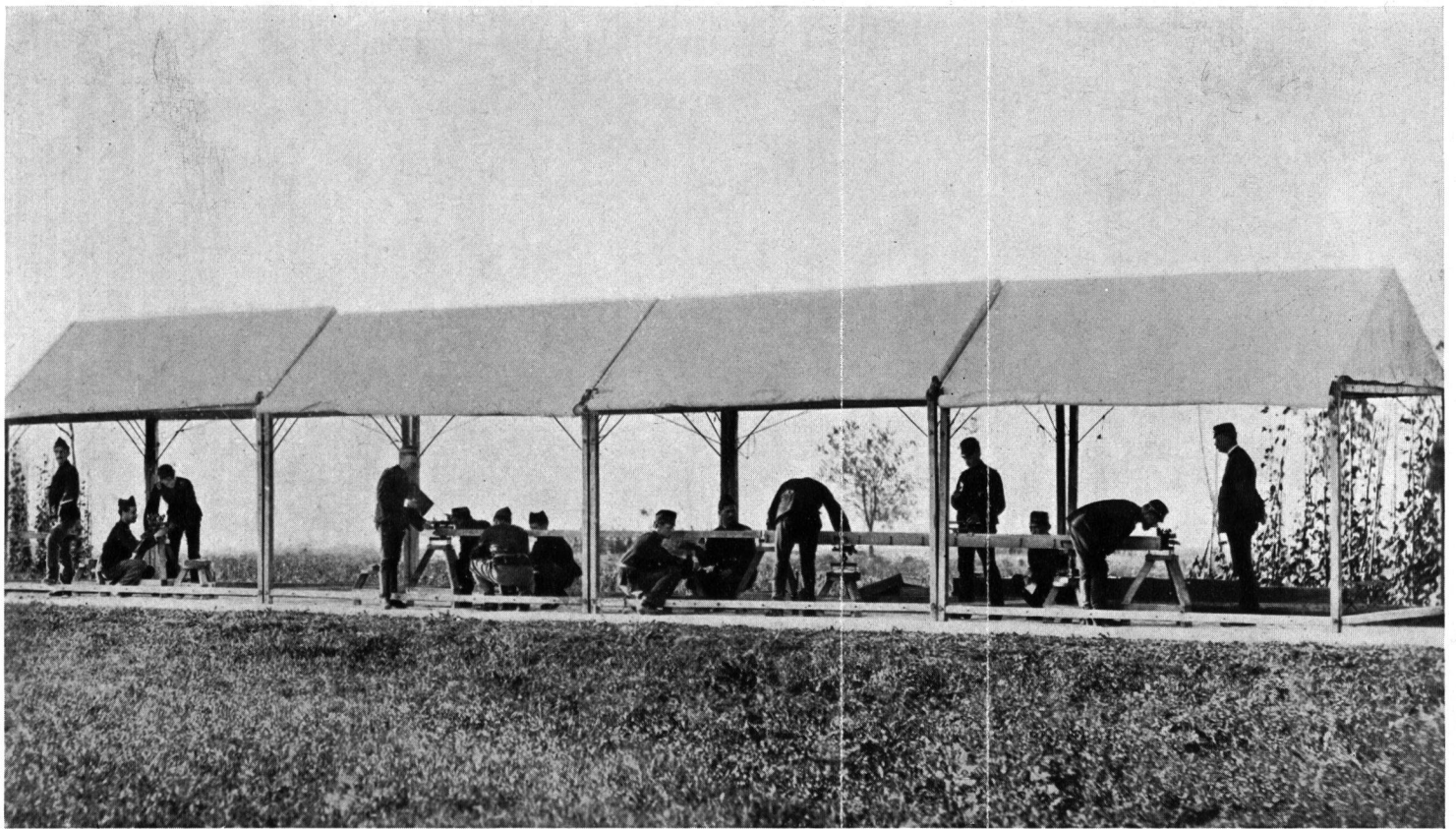


Fig 19. Schweiz. Genieoffiziere und Soldaten messen Ende August 1880 die Aërberger Basis mit dem Ibañezapparat. (Photo 1880.)

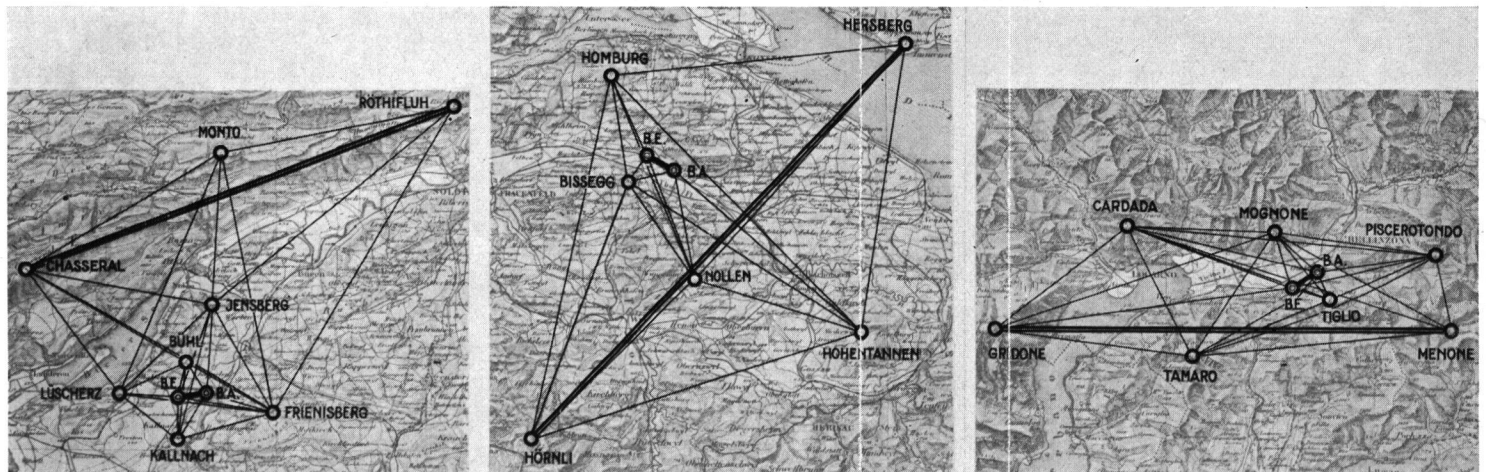


Fig. 20. Übertragung der Basislängen auf die Seiten der Gradmessungstriangulation (Basisanschlußnetze) 1880/84.

Des remerciements spéciaux sont adressés de la part de l'orateur à la section Zurich-Schaffhouse, organisatrice de l'assemblée générale de 1939.

L'assemblée honore la mémoire des membres décédés durant l'exercice écoulé. Ce sont MM. Etter (Zurich), Harsch (Zurich) et de Courten (Sion).

M. Fisler (Zurich) est chargé de la rédaction du procès-verbal, MM. Grieshaber et Tosi fonctionneront comme scrutateurs et Emery comme traducteur.

L'ordre du jour publié dans le numéro de juin de notre journal est adopté.

2° *Procès-verbal de la XXXIV^e Assemblée générale de 1938 à Berne.*

La publication de ce dernier qui a eu lieu dans le numéro de juillet 1938, ne donnant sujet à aucune objection, on passe à l'ordre du jour.

3° *Rapport annuel, Comptes 1938, Budget 1939 et Fixation de la cotisation annuelle pour 1939.*

Sur la proposition de l'assemblée des délégués et ensuite de renseignements complémentaires donnés par le caissier central Kübler, l'assemblée générale approuve: Le rapport annuel et les comptes pour 1938, le budget pour 1939 et la décision de maintenir à fr. 20. — la cotisation annuelle pour 1939. (Voir les numéros de mars et de juin du journal.)

4° *Désignation du lieu et de la date de l'assemblée générale de 1940.*

Zofingue avait été désigné en son temps comme siège de l'assemblée générale de 1938. Cette décision fut au dernier moment, changée en faveur de Berne où était organisée l'exposition en l'honneur du centenaire de la topographie fédérale. L'assemblée des délégués propose à nouveau Zofingue pour 1940 et la Suisse romande pour 1941. Ces propositions sont adoptées.

5° *Création d'occasions de travail.*

Le président signale avec satisfaction l'amélioration survenue l'année dernière dans la profession du géomètre. De nouvelles actions ne sont de son avis plus nécessaires. Les requêtes adressées en 1937 et 1938 par la Société suisse des Géomètres aux autorités fédérales eurent pour résultat, l'obtention pour ces années, de crédits, permettant de prévenir à une interruption des travaux de mensuration. Le budget de la confédération prévoit en outre de nouveau pour les années 1939, 1940 et 1941 le rétablissement normal des crédits destinés à la mensuration cadastrale.

Les mesures d'économie ont occasionné un retard dans la confection des plans d'ensemble destinés à l'établissement de la nouvelle carte. Pour remédier à cet état de choses, on prévoit des subventions prélevées sur les crédits militaires. Une confirmation officielle manque cependant encore à ce sujet.

Les investigations du comité central, concernant le problème de la création de possibilités de travail, ont été couronnées de succès, et l'appui précieux de M. le directeur du cadastre Baltensperger et de M. Schneider, directeur du bureau topographique fédéral, a contribué pour une grande part à cette réussite.

M. le directeur du cadastre Dr. *Baltensperger* donne au sujet de la création d'occasions de travail, et de l'occupation du personnel dans la mensuration cadastrale, les renseignements suivants.

a) *Créations d'occasions de travail.* Depuis le 1^{er} janvier 1939 la confédération accorde de nouveau les crédits ordinaires suivants: deux millions de francs destinés à la mensuration cadastrale et fr. 160,000. — comme subvention à l'exécution des remaniements parcellaires. En outre des travaux supplémentaires seront à exécuter dans les zones des fortifications dans lesquelles les plans d'ensemble font défaut. Ces plans d'ensemble serviront de base à l'établissement des cartes de tir et seront exécutés suivant les prescriptions de la mensuration cadastrale par des géomètres praticiens du registre foncier. Les frais seront supportés pour

la plus grande partie, c.-à-d. jusqu'à un montant de fr. 174,000.—, par le département militaire fédéral, bureau des fortifications de la division du génie.

Avec les moyens financiers, mis à disposition des mensurations par la confédération pour l'année 1939, il sera possible de mettre en œuvre des travaux de rénovations cadastrales pour un montant d'environ 3,5 millions. L'organisation des nouveaux travaux, c.-à-d. l'établissement des devis (taxations) est en cours depuis le mois de février et sera terminée en grande partie jusqu'à fin juillet de cette année. L'abondance du travail qui a déjà rendu possible quantité d'adjudications, procurera à nouveau de l'occupation à tous les géomètres de notre pays et les préservera aussi du chômage.

b) *Occupation du personnel dans les mensurations cadastrales.* L'orateur rappelle la requête adressée en 1932 au conseil fédéral par l'Association des techniciens géomètres, ainsi que les prescriptions du département de justice et police du 3 mars 1933 concernant l'occupation du personnel dans la mensuration cadastrale. Il constate avec satisfaction que ces prescriptions sont en général respectées. On rencontre cependant par ci par là des exceptions, rares il est vrai, dans lesquelles l'adjudicataire croit comme des demandes le prouvent, pouvoir confier les travaux principaux au personnel auxiliaire, voire même à un personnel très peu qualifié. Un cas pareil nous occupe actuellement. Il est à craindre que l'augmentation du nombre des adjudications favorise la tendance de déroger aux prescriptions fédérales concernant l'occupation abusive du personnel auxiliaire. Le directeur du cadastre met en garde contre de tels procédés. Le service cantonal de surveillance du cadastre veille à l'observation des prescriptions et les cas d'infraction seront sévèrement réprimandés. Chacune des parties, le géomètre et le personnel auxiliaire, recevra les travaux qui doivent et qui peuvent, selon les prescriptions fédérales, lui être attribués d'après ses capacités le degré et le résultat de ses études. L'orateur attend de chaque géomètre une application stricte des prescriptions concernant les occupations du personnel, ceci dans l'intérêt de la qualité du travail et au point de vue d'une répartition judicieuse des travaux incombant à tous les collaborateurs de la mensuration cadastrale. Une observation consciencieuse des prescriptions de la part du géomètre-adjudicataire, évitera des conflits désagréables et nuisibles à la cause des mensurations en général.

Les paroles de M. Baltensperger furent vivement applaudies.

6° *Tarif des remaniements parcellaires.*

Le président s'en réfère à ses communications faites lors de l'assemblée des délégués, et dont la teneur se lit dans le protocole de la dite assemblée. Les pourparlers sont encore en cours avec la division de l'agriculture du département fédéral de l'économie publique et les offices cantonaux des améliorations foncières. M. Strüby, ingénieur, chef de l'office fédéral des améliorations, a fait entrevoir la possibilité de présenter les amendements d'ici à fin août, et de mener à bonne fin dans son ensemble la question relative au dit tarif.

7° *Revision des statuts (membres vétérans).*

Le comité central se ralliant au vote unanime de l'assemblée des délégués, propose une modification de l'art. 4 des statuts, dont le texte concernant les membres vétérans prendrait la teneur suivante:

« Chaque membre actif de la S.S.G. ayant atteint l'âge de 65 ans et faisant partie de la société depuis 25 années, est dès le début de l'année suivante inscrit dans la catégorie des membres vétérans. En cette qualité, il est exonéré du paiement des cotisations annuelles, tout en gardant les mêmes droits que les membres actifs.

Le comité central peut en outre, nommer membre vétéran sur demande, avant l'âge de 65 ans, un membre actif ne pratiquant pas ou

plus la profession, à condition que ce dernier fasse partie de la société depuis 25 années. Cette faveur tomberait cependant sans autre, du jour où le dit membre exercerait à nouveau la profession avant d'avoir atteint la limite d'âge ci-dessus indiquée.»

Kübler réfère à ce sujet. D'après l'art. 4 actuel des statuts, le titre de membre vétérán n'est accordé qu'aux membres qui ne pratiquent plus la profession. Ce ne sont en général que des géomètres fonctionnaires retraités. Le géomètre privé par contre qui, sous le poids des années, ne peut plus s'adonner complètement au travail et dont les revenus sont restreints, ne jouit pas de cette faveur, ce qui est une injustice. Cette nouvelle disposition aura cette année pour conséquence, la nomination de 5 collègues dans la catégorie des membres vétérans; par contre comme compensation on prévoit 10 nouvelles admissions.

L'amendement proposé est accepté à l'unanimité.

8° *Election du président et des membres du comité central, des réviseurs des comptes, de la commission centrale de taxation et de ses membres suppléants, du rédacteur.*

Le président donne connaissance d'une motion présentée par la section tessinoise, tendant à l'augmentation de 7 à 9 du nombre des membres du comité central, afin que les différentes régions du pays, puissent mieux être prises en considération. Une seconde motion par contre émanant du président de l'Association des Géomètres praticiens en propose une réduction en alléguant le fait que la liberté d'action du comité central diminue en proposition du nombre de ses membres. Un comité directeur de 3 membres est à son avis suffisant. Les différentes régions trouveraient une représentation équitable dans la création d'un grand comité, composé des présidents des sections et des groupes (Conférence des présidents).

L'assemblée des délégués propose la remise pour étude des deux motions au comité central qui formulera une proposition.

Härry appuie les revendications de la section du Tessin. Il serait également opportun de mettre à l'étude la question de limiter dans les statuts, le nombre des exercices du comité central.

En ce qui concerne les élections, le président fait part de la décision du comité central et de la commission centrale de taxation actuellement en charge, de se soumettre à une réélection. L'assemblée des délégués propose à l'assemblée générale la confirmation dans leurs fonctions des titulaires actuels. Aucune contre-proposition n'étant formulée, l'assemblée procède par votation à main levée à la réélection pour un nouvel exercice du président central et des membres du comité central. Le comité est donc comme auparavant composé de MM. Bertschmann, président, Nicod, Kübler, Genoud, Basler, Dändliker et Kundert. Comme réviseurs des comptes ont fonctionné MM. Hartmann et Emery, ce dernier sortant de charge est remplacé suivant la proposition de l'assemblée des délégués, par M. Tosi.

Par votation à main levée, les membres de la commission centrale de taxation: Werffeli, Schärer et Etter, les suppléants Göldi, Maderni et Rey-Bellet ainsi que le rédacteur du journal M. le Prof. Dr. Baeschlin, sont à l'unanimité confirmés dans leurs fonctions.

Le président annonce que l'assemblée des délégués propose la nomination de deux membres d'honneur, cette distinction n'est déferée par la Société suisse des Géomètres qu'à des personnes qui lui ont rendu d'éminents services: La société compte aujourd'hui deux membres d'honneurs; ce sont: MM. Max Ehrensperger, anc. président et Balten-sperger, directeur fédéral du cadastre. Deux autres honoraires MM. Fehr, ancien géomètre en chef de la ville de Zurich, et Rötli-sberger, ancien inspecteur fédéral du cadastre, sont décédés dans le courant de l'exercice écoulé.

Deux membres méritent cet honneur, ce sont MM. le Prof. Dr. F.

Baeschlin, recteur de l'école polytechnique fédérale, et rédacteur de notre journal, et R. Werffeli, président de la commission centrale de taxation.

Par acclamation l'assemblée approuve la proposition de l'assemblée des délégués.

Les deux documents (diplômes de membres d'honneur) rendant hommage aux grands services qu'ils ont rendus et rendent encore tant aux géomètres en général qu'à la Société suisse des Géomètres, sont remis solennellement aux titulaires. (Le texte original se lit dans le n° de juillet du journal.)

M. le Prof. Baeschlin remercie par d'aimables paroles ce grand honneur qui pour lui est une preuve nouvelle des excellents rapports qui existent entre le rédacteur du journal et la corporation des géomètres, ces liens se resserreront encore; l'orateur assure que le témoignage de reconnaissance dont il vient d'être honoré, sont pour lui un encouragement de se vouer comme auparavant à la bonne cause de la profession du géomètre.

M. Werffeli est sensiblement touché par sa nomination de membre d'honneur à un moment surtout dit-il, où ses travaux pour la Société des Géomètres ne sont pas terminés. Il se fera un devoir de mener à bonne fin la tâche qu'il a entreprise. Il témoigne sa reconnaissance à son ancien chef M. Sutter, dans le bureau auquel il a eu l'avantage de développer ses connaissances, et adresse encore des paroles de reconnaissance à ceux de ses collègues qui l'ont soutenu dans sa tâche.

9° *Divers et propositions individuelles.*

Sous ce titre le président parle de l'organisation des cours intercantonaux pour la formation du personnel auxiliaire dont le règlement ne tardera pas à être approuvé. Quelques difficultés concernant le financement des cours ont surgit, du fait que le nombre très restreint des apprentis occasionne des frais très élevés pour chacun d'eux. La Société suisse des Géomètres et l'Association des Techniciens-géomètres ont décidé de créer une caisse de compensation gérée par la S.S.G. et qui servira à couvrir les déficits éventuels des cours. Cette caisse sera alimentée par des contributions des patrons, du montant des fr. 120.— par apprenti. Les patrons sont autorisés à réduire de cette somme le gage de ces derniers.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle la visite à l'Exposition Nationale prévue pour le lendemain à 10 h du matin, du pavillon des mensurations cadastrales. Il remercie les organisateurs de cette exposition professionnelle et tout particulièrement le président de ce groupe M. le Prof. Imhof.

Emery remercie le comité d'avoir donné suite à sa demande, concernant la publication en langue française des ordres du jour et des invitations aux assemblées.

En adressant ses remerciements à tous les participants le président déclare close à 16 ½ h la XXXV^e assemblée générale des géomètres.

Zurich, le 29 juin 1939.

Le secrétaire du jour: W. Fisler.

La Soirée récréative organisée à l'occasion de l'assemblée générale fut couronnée d'un plein succès.

A 20 h un banquet fort bien servi réunissait quelque 200 convives dans la salle des jardins du nouveau palais des congrès. Après le discours de bienvenue prononcé par M. Vogel, président de la section organisatrice, on entendit M. Leemann, géomètre cantonal qui parla au nom des autorités du canton et de la ville de Zurich, puis M. le directeur fédéral du cadastre pris la parole au nom des autorités fédérales. M. le prof. Dr. Baeschlin en sa qualité de recteur de l'école polytechnique fédérale prononce une allocution pleine d'intérêt pour les géomètres.

Pour terminer la série des discours, le vice-président central Nicod, au nom de la Société suisse des Géomètres, remercie la section Zurich-

Schaffhouse, organisatrice de l'assemblée générale et le comité d'organisation des festivités pour la façon magistrale dont ils se sont acquittés de leur tâche. Il félicite les orateurs et remet à M. le prof. Imhof au nom de la Société suisse des Géomètres, une montre bracelet, hommage de reconnaissance pour l'ingéniosité et la grande énergie dont il a fait preuve dans l'organisation de l'Exposition du groupe professionnel « Mensuration cadastrale, Topographie et Carte ».

Un programme des plus varié où la danse prit une grande place agrémenta la soirée.

Nous n'aimerions pas omettre de citer ce groupe costumé de charmantes fillettes qui remirent à tour de rôle à plusieurs hôtes de la table présidentielle, un magnifique bouquet accompagné de paroles flatteuses prononcées en vers. Ce geste très goûté fait honneur à l'initiative du comité d'organisation et en particulier à son président M. A. Witzig.

Le lendemain dimanche, à 10 h du matin sous l'excellente conduite de M. le Prof. Imhof la visite à l'Exposition Nationale du groupe professionnel, termina les manifestations de l'assemblée générale de 1939, dont chacun a remporté, nous en sommes certain, un agréable souvenir.

E. R.

Kleine Mitteilungen.

Mitteilung.

In der Juni-Nummer der schweiz. Geometerzeitschrift ist eine kulturhistorische Betrachtung der Entstehung des Grundeigentums in der bernischen Gemeinde Grafenried und dessen Bewirtschaftung und Veränderung in den letzten 400 Jahren veröffentlicht worden. Der von Herrn Kantonsgeometer Hünerwadel in Bern verfaßte Aufsatz hat große Beachtung gefunden. Geäußerten Wünschen nachkommend, hat der bernische Geometerverein von dieser Publikation eine Anzahl Sonderdrucke erstellen lassen. Diesen ist auch die mehrfarbige Reproduktion der Pläne über den Besitzstand in den verschiedenen Zeitperioden beigegeben. Interessenten können die Schrift beim unterzeichneten Kassier des bernischen Geometervereins beziehen. Der Preis beträgt pro Exemplar Fr. 1.50 plus Versandkosten.

Bern, im Juli 1939.

P. Kübler,
Kant. Vermessungsamt in Bern.

Berichtigung.

Im deutschen Text des Protokolls der Hauptversammlung des S.G.V. in Zürich, Nummer vom 11. Juli 1939 der Zeitschrift für Vermessungswesen, Seite 172 unter:

9. *Verschiedenes und Umfrage* sollen die zwei letzten Sätze lauten: Diese Kasse wird gespeisen durch Beiträge der Lehrmeister *in der Höhe von Fr. 120.— pro Lehrling*. Die Lehrmeister sind berechtigt, den Lohn des Lehrlings um den gleichen Betrag zu kürzen.

Zürich, den 31. Juli 1939.

Der Protokollführer: W. Fisler.

Bücherbesprechungen.

Große Schweizer Forscher. Herausgegeben im Auftrag der Fachgruppe „Hochschulen und wissenschaftliche Forschung“ der Schweiz. Landesausstellung 1939 und der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft durch Dr. Eduard Fueter. 14 × 20 cm, 306 Seiten mit 115 Porträts. Atlantisverlag Zürich 1939. Preis geheftet Fr. 3.—, Preis gebunden Fr. 5.—.